



Rapport - Conseil du 21/09/2020

Objet : Plan de relance économique de la Ville de Bruxelles

L'économie bruxelloise est gravement touchée par la crise du Coronavirus et spécialement depuis le déclenchement des mesures sanitaires de confinement et celles qui ont prévalu dans la phase de déconfinement et qui sont encore en vigueur aujourd'hui.

L'ampleur des dégâts causés par la crise n'est pas encore connue mais l'impact du Coronavirus se fait largement ressentir à Bruxelles, métropole internationale.

Par exemple, à l'heure où la vie culturelle tente de redémarrer, où les foires, salons et le monde de la nuit n'ont toujours pas repris, et où le télétravail reste la règle pour de nombreuses entreprises publiques et privées, les secteurs du tourisme, du commerce de destination et de l'HORECA connaissent une crise sans précédent.

Le conseil communal de la Ville de Bruxelles s'est déclarée en état d'urgence sanitaire, économique et sociale en date du 11 mai 2020 et a pris de nombreuses mesures pour soutenir l'économie locale durant les phases de confinement et de déconfinement.

Pour accompagner la phase de relance économique, le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles a approuvé, le 16 juillet 2020, un plan de relance économique ayant pour objet la sauvegarde du tissu économique et commercial de Bruxelles et par corollaire l'emploi bruxellois, mais aussi la mise en place d'une stratégie visant au déploiement d'une économie plus résiliente, locale et circulaire.

Dans ce plan et comme depuis le début de la crise, le Collège a pris des mesures spécifiques pour soutenir les secteurs les plus touchés économiquement, tels que ceux de la culture, du tourisme et de l'Horeca, mais aussi les commerces les plus fragiles (indépendants, TPE, PME,...).

L'objet de la présente décision est de présenter le plan de relance et les mesures qui le compose.

Annexes :

[Plan de relance économique de la Ville de Bruxelles FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Plan de relance - Budget \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)